

Objet: relance des contributions pour les accueillant.e.s conventionné.e.s

Date: jeudi 23 décembre 2021 à 23 h 48 min 00 s heure normale d'Europe centrale

De: GILSON Eddy

À: 'boryana.nikolova@brulocalis.brussels', 'valentine.snoeck@brulocalis.brussels', Rhéa Hajar, Catherine Mulkers, directrice, vandevoorde.christine, Corinne François, Danielle Dubois, eric.dubois, Esther Charles, François Roosens, francoise.pichot@sonefa.be, Isabelle Vanhorick, Juriste FILE, Marie Didriche, Marie Tillière, Marine Lanoy, Michèle Boverie, Natacha Verstraeten, Nathalie Lionnet, Oriane Denys, VERMOOTE, Patricia, responsable-fsmi, 'SIDIRAS Tanya', VANVLASSELAER Michaël, Véronique Sabel, yves.hellendorff

Pièces jointes: image002.jpg

Bonjour,

Je vous transmet le courriel qui va être adressé demain matin aux pouvoirs organisateurs et responsables de SAE suite à l'accord du Gouvernement du 22 décembre courant quant aux propositions de l'ONE sur les aides covid et singulièrement pour ce qui concerne les accueillantes conventionnées. Vous constaterez qu'il s'agit cette fois de mesures s'inscrivant dans la durée conformément à ce qui était demandé depuis longtemps par le secteur. En ces temps d'incertitude, il s'agit d'un élément positif pour entamer 2022.

Nous sommes conscient que cette mesure arrive pour 2021 avec un effet sur le passé. Nos agents mettrons tout en œuvre pour traiter les dossiers de contributions AEC par priorité pour que les accueillant.e.s concernées puissent recevoir leur compensation le plus rapidement possible début 2022.

Mes meilleurs vœux pour 2022 et encore merci pour votre excellente collaboration tout au long de 2021. Bien à vous,

Eddy Gilson

Bonjour,

Au vu de l'évolution de la crise sanitaire, le Gouvernement a approuvé la proposition du Conseil d'administration de l'ONE de relancer les aides spécifiques pour les accueillant.e.s conventionné.es (contributions AEC) et ce pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

L'objectif est cette fois de maintenir la mesure sur une plus longue durée dans une logique de « filet de sécurité » indépendamment des évolutions (à la hausse ou à la baisse) de la pandémie. La mesure permet également de vous assurer de l'existence de la mesure au moment où l'on évoque les risques liés au variant Omicron.

Pro-one sera adapté et les consignes vous seront transmises début janvier pour permettre l'introduction de vos demandes de contributions portant sur la période du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2022.

Nous espérons que ces mesures seront de nature à aider les accueillant.e.s à faire face à cette crise qui les impactent particulièrement au vu de leur statut particulier.

Nous profitons de ce courriel pour à nouveau vous remercier ainsi que vos équipes pour le maintien du service aux familles et aux enfants tout au long de 2021. Nous vous souhaitons de pouvoir prendre un temps de repos et de ressourcement en cette fin d'année. Nous formons le vœux que cette année soit source d'espoir et de créativité pour chaque jour de 2022.

Bien à vous,



Eddy GILSON

Departement Accueil

Responsable Direction Appui & Conseil

OFFICE DE LA NAISSANCE ET DE L'ENFANCE

Tél: +32 (0)2.542.15.81

GSM: +32 (0)498.54.25.73

Chaussée de Charleroi 95, B-1060 Bruxelles

ONE.be